

Courrier arrive le: 22/07/2026

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 074-217400852-20260922-DEL2026113-DE

Monsieur le Maire
MAIRIE
4, route de Notre-Dame de la Gorge
74170 - LES CONTAMINES MONTJOIE

N/Réf. 26/27 DM/CCPMB

Les Contamines, le 21 Juillet 2026

Remise en main propre contre décharge.

Objet : Demande d'homologation du tarif annuel du forfait de remontées mécaniques « Pass Scolaire »

Monsieur le Maire,

Conformément à la convention qui nous lie, nous soumettons à votre homologation le forfait « Pass Scolaire ».

Le Pass Scolaire sera un forfait annuel proposé aux usagers de moins de vingt-cinq ans soit scolarisés dans un établissement d'enseignement agréé par l'Etat situé dans le ressort territorial des communautés de communes CCPMB et CCVCMB, soit habitant le même ressort territorial et scolarisé dans un établissement extérieur au Pays du Mont Blanc

Le Pass Scolaire donnera accès aux remontées mécaniques des domaines skiables suivants :

- Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, délégrant la commune de Chamonix Mont-Blanc,
- Les Houches/Saint-Gervais, délégrant SIVU Les Houches-Saint-Gervais,
- Evasion Mont-Blanc délégrants communes de Les Contamines Montjoie, Megève, Saint-Gervais les bains,
- Passy Plaine-Joux régie municipale,
- Les Portes du Mont-Blanc délégrant SIVU du Jaillet,
- Praz sur Arly, délégrant commune de Praz sur Arly,
- Le Valléen, délégrant commune de Saint Gervais les Bains.

Conformément aux articles L. 3114-6 du code de la commande publique et L. 1221-5 du code des transports et aux dispositions du Contrat, j'ai l'honneur de vous proposer d'homologuer le tarif du forfait de remontées mécaniques Pass Scolaire.

Notre proposition de tarif est la suivante :

Nom du forfait	Usagers concernés	Type de forfait	Montant total du forfait (en euros TTC)
Pass Scolaire	Usagers de moins de vingt-cinq ans soit scolarisés dans un établissement d'enseignement agréé par l'Etat situé dans le ressort territorial des communautés de communes CCPMB et CCVCMB, soit habitant le même ressort territorial et scolarisé dans un établissement extérieur au Pays du Mont Blanc.	Annuel	216 €

Nous vous proposons également d'effectuer une remise commerciale de - 25 % en cas d'achat groupé de 100 forfaits ou plus.

De plus, la CCPMB a acté une participation de 54€ par Pass Scolaire, dont 4€ versés à la STBMA au titre de l'accès au Valléen toute l'année.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,
Didier MOLLARD



S.E.C.M.H.
604, route des Moranches
74170 LES CONTAMINES MONTJOIE
RD 1956 B 80020 Annecy